Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

NIÈVRE le département

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES ACHATS - SERVICE JURIDIQUE

N° D 2025 -621

ARRÊTE

portant délégations de signatures au sein de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

VU le Code Civil, notamment son article 1367 relatif à la signature électronique,

VU le procès-verbal en date du 1er juillet 2021 constatant l'élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil départemental,

VU l'organigramme des services du Département approuvé par le Comité Social Territorial du 1er février 2024,

VU l'arrêté n° 2025 -583 en date du 5 août 2025 portant délégations de signatures au sein de la Direction Generale Adjointe de l'Amenagement et du Developpement des Territoires

VU les certificats accordés aux personnes concernées par la signature électronique,

VU le contrat d'engagement du 2 février 2018 portant nomination de Madame Stéphanie ROBINET sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires,

VU l'arrêté n° 2025-DRH-51 en date du 20 janvier 2025 portant nomination de Madame Nadia TYCHYJ en qualité de Cheffe du service Administratif et Financier,

DIRECTION DES TRANSITIONS

VU l'arrêté n° D 2023-DRH-2936 en date 1er décembre 2023 portant nomination de Madame Marie SEGARRA en qualité de Directrice des Transitions,

VU l'arrêté n° D 2017-DRH 1598 en date du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Pascal BERNARD en qualité de Chef du Service Accompagnement au Numérique,

VU l'arrêté n° D 2024-DRH-686 en date du 22 avril 2024 portant nomination de Madame Anne-Sophie BALLARD en qualité de Cheffe du Service Eau, à compter du 1er juin 2024,

VU l'arrêté n°2022-DRH-3602 en date du 28 juin 2022 portant nomination de Madame DE CHAMPSAVIN Sophie en qualité de Cheffe du Service Patrimoine Naturel,

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

VU le contrat d'engagement en date du 17 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Fabien DUFFRENE, en qualité de Chef du Service Développement Rural et Transition Energétique par intérim,

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER ET DES MOBILITÉS

VU l'arrêté n° 2017-DRH-1592 en date du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Olivier CHESNEAU en qualité de Chef du Service Mobilités,

VU l'arrêté n° 2017-DRH-1593 en date du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Laurent JOLY en qualité de Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage Routière,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-1660 en date du 1er juillet 2021 portant nomination de Monsieur Florian PICHELIN en qualité de Chef du service Nièvre Travaux et Matériels (NTM),

VU l'arrêté n° D 2018-DRH-801 en date du 21 juin 2018 portant nomination de Monsieur Gilles TEULADE, en qualité de Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien,

VU l'arrêté n° D 2018-DRH-802 en date du 11 juin 2018 portant nomination de Madame Audrey CORDEIRO, en qualité d'Adjointe au Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien du secteur Nord (Cosne),

VU l'arrêté n° D 2019-DRH-2255 en date du 27 juin 2019 portant nomination de Madame Muriel VOISINE, en qualité d'Adjointe au Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien du secteur Sud (Nevers),

VU l'arrêté n° D 2024-DRH-1759 en date du 8 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe LAUMAIN, en qualité de Chef du service de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,

VU l'arrêté n° D 2025-DRH-214 en date du 4 mars 2025 portant nomination de Madame Emilie MIDAN, en qualité d'Adjointe au Chef de service de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,

VU la nomination de Monsieur Philippe CAILLOT, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 1 (Nevers, Saint-Benin d'Azy),

VU l'arrêté 2025-DRH-1074 du 28 août 2025, portant nomination de Madame Sofia PINOT NOVAIS DE MORAIS, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 2 (Decize,Dornes,Saint-Saulge)

VU la nomination de Monsieur Jean-Luc GARBE, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 3 (La Charité-sur-Loire, Prémery),

VU la nomination de Monsieur Romain TOURREILLES, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 4 (Cosne-sur-Loire, Donzy, Saint Amand en Puisaye),

VU la nomination du 5 décembre 2022 de Monsieur Cyril NIVAULT, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 5 (Tannay, Varzy),

VU l'arrêté n° D 2022-DRH-2306 en date du 4 mai 2022, portant nomination de Monsieur Nicolas ROUZEAU, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 6 (Château-Chinon, Moux, Lormes),

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

VU la nomination de Monsieur Richard BRELLIER, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 7 (Corbigny, Chatillon en Bazois),

VU la nomination de Monsieur Jean-Claude GERMAIN, en qualité de Responsable de l'Entretien Routier du secteur 8 (Moulins-Engilbert, Cercy la Tour, Luzy),

VU la nomination de Monsieur Didier ZONGHERO, en qualité de Responsable des ouvrages d'art de l'Unité territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien,

VU la nomination de Monsieur Jean-Philippe PUECH, en qualité de Responsable des ouvrages d'art de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,

VU la nomination en date du 16 novembre 2021 de Madame Frédérique LIBERT, en qualité de Responsable de la gestion du domaine public de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières de Val Ligérien,

VU la nomination de Monsieur Jean-François CAILLIAU, en qualité de responsable de l'entretien de la partie concédée du canal du Nivernais,

VU la nomination de Monsieur Pierre MARSONI, en qualité de Chef de la section Exploitation Nièvre Travaux et Matériels,

VU l'arrêté n° D 2024-DRH-1593 en date du 8 août 2024 portant nomination de Monsieur Sébastien MONIN, en qualité de Chef d'atelier de Nevers et Corbigny de Nièvre Travaux et Matériels (NTM), à compter du 1er septembre 2024,

VU l'arrêté n° D 2022-DRH-2305 en date du 4 mai 2022 portant nomination de Madame Vanessa DEFLANDRE, en qualité de Cheffe de la section administrative de Nièvre travaux et matériels,

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI

VU l'arrêté n° D 2020-DRH-2153 en date du 7 août 2020, portant nomination de Madame Corinne JAILLETTE, en qualité de Directrice du Patrimoine Bâti,

VU l'arrêté n° D 2017-DRH-1602 en date du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Thierry BOUILLOT, en qualité de Chef du Service Bâtiments Départementaux,

VU l'arrêté n° D 2019-DRH-1755 en date du 15 mars 2019 portant nomination de Monsieur Gabriel MARECHAL en qualité de Chef du Service Gestion du Patrimoine,

VU le contrat d'engagement du 7 avril 2022 portant nomination de Monsieur Thierry REBERT, en qualité de Chef du Service Entretien Maintenance des Bâtiments,

VU l'arrêté n° D 2021-DRH-2784 en date du 28 octobre 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane RAPEAU en qualité d'Adjoint au Chef du Service Entretien Maintenance des Bâtiments,

VU la nomination en date du 22 octobre 2021 de Monsieur Pierre CHEVRIER, en qualité de chargé d'opérations au service des Bâtiments départementaux,

DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

VU l'arrêté n° D 2023-DRH-2079 en date du 10 août 2023 portant nomination de Monsieur Grégoire LESLUIN en qualité de Directeur de l'Accompagnement des Territoires.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté n° D 2025-583 en date du 5 août 2025 portant délégations de signatures au sein de la Direction Generale Adjointe de l'Amenagement et du Developpement des Territoires est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Délégation de signature permanente est accordée au sein de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires, à Madame Stéphanie ROBINET, Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires, à l'effet de signer ou viser au nom du Président du Conseil départemental dans le cadre de ses attributions, tout acte, décision, correspondance administrative, engagements et bordereaux comptables, à l'exclusion des documents suivants :

- Rapports au Conseil départemental et à sa Commission permanente,
- Délibérations du Conseil départemental et de sa Commission permanente,
- Mémoires devant les juridictions,
- Notifications de subventions,
- Correspondances destinées à tous les élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'associations,
- Marchés autres que ceux à procédure adaptée, les pièces de marchés et avenants ayant des incidences financières ou sur les délais d'exécution,
- Ordres éventuels de réquisition du comptable départemental,

Conformément à l'arrêté de délégation de Monsieur François KARINTHI, Directeur Général des Services, Madame Stéphanie ROBINET, Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires, est autorisée à signer tous les documents qui relèvent de sa compétence s'il est absent ou empêché.

Article 2bis: En matière de signature des bordereaux comptables de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires, à défaut de Madame Stéphanie ROBINET, Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires, délégation de signature est accordée aux agents ci-après et dans l'ordre suivant:

- Madame Corinne JAILLETTE, Directrice du Patrimoine Bâti,
- Monsieur Grégoire LESLUIN, Directeur de l'Accompagnement des Territoires.
- Madame Marie SEGARRA, Directrice des Transitions,

Article 3 : Délégation de signature est accordée à titre permanent à l'effet de signer dans le cadre des attributions de leurs directions et services ou activités : les décisions, correspondances, engagements et documents, à l'exception de ceux visés à l'article 2, et à l'exception complémentaire de tous les engagements supérieurs à 90 000 € HT ainsi qu'à l'exception de signer les bordereaux comptables, à :

- Madame Corinne JAILLETTE, Directrice du Patrimoine Bâti,
- Monsieur Grégoire LESLUIN, Directeur de l'Accompagnement des Territoires.
- Madame Marie SEGARRA, Directrice des Transitions,
- Madame Nadia TYCHYJ, Cheffe du service Administratif et Financier.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie ROBINET ou d'une des personnes mentionnées à l'article 3, délégation de signature est accordée à titre exceptionnel, dans le cadre des attributions de leurs UTIR respectives, à l'exception de ceux visés à l'article 2

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

et à l'exception complémentaire de tous les engagements supérieurs à 25 000 € HT sur marchés et des bordereaux comptables, à :

- Monsieur Gilles TEULADE, en qualité de Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien,
- Monsieur Jean-Christophe LAUMAIN, en qualité de Chef du service de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,
- Monsieur Florian PICHELIN, Chef du Service Nièvre Travaux et Matériels.

Article 5 : Délégation de signature est accordée à titre permanent, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de leurs services respectifs : les décisions, correspondances et documents de toute nature que ce soit à l'exception de ceux visés à l'article 2 et à l'exception complémentaire de tous les engagements, supérieurs à 25 000 € HT et des bordereaux comptables, à :

Direction des Transitions

- Monsieur Pascal BERNARD, Chef du Service Accompagnement au Numérique,
- Madame Anne-Sophie BALLARD, Cheffe du Service Eau
- Madame Sophie DE CHAMPSAVIN, Chef du Service Patrimoine Naturel,
- Monsieur Félix DUFFRENE, Chef du Service Développement Rural et Transition Energétique par intérim,

Direction du Patrimoine Bâti

- Monsieur Thierry BOUILLOT, Chef du Service Bâtiments Départementaux,
- Monsieur Gabriel MARECHAL, Chef du Service Gestion du Patrimoine,
- Monsieur Thierry REBERT, Chef du Service Entretien Maintenance des Bâtiments,

Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités

- Monsieur Laurent JOLY, Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage Routière,
- Monsieur Olivier CHESNEAU, Chef du Service Mobilités,
- Monsieur Gilles TEULADE, Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien,
- Madame Audrey CORDEIRO, Adjointe au Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien du secteur Nord (Cosne), sur l'ensemble de l'UTIR du Val Ligérien,
- Madame Muriel VOISINE, Adjointe au Directeur de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Val Ligérien du secteur Sud (Nevers), sur l'ensemble de l'UTIR du Val Ligérien,
- Monsieur Jean-Christophe LAUMAIN, Chef du service de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,
- Madame Emilie MIDAN, Adjointe au Chef de service de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,

Service Nièvre Travaux et Matériels

- Monsieur Florian PICHELIN, Chef du Service Nièvre Travaux et Matériels,
- Madame Vanessa DEFLANDRE, Cheffe de la section administrative de Nièvre travaux et matériels.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie ROBINET ou d'une des personnes mentionnées aux articles 3 et 5, délégation de signature est accordée à titre

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

exceptionnel, dans le cadre de leurs attributions respectives, à l'exception de ceux visés à l'article 2 et à l'exception complémentaire de tous les engagements supérieurs à 4 000 € HT sur marchés et des bordereaux comptables, à :

- Monsieur Philippe CAILLOT, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 1 (Nevers-Saint-Benin-d'Azy),
- Madame Sofia PINOT NOVAIS DE MORAIS, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 2 (Decize,Dornes,Saint-Saulge),
- Monsieur Jean-Luc GARBE, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 3 (La Charité – Pouilly – Prémery),
- Monsieur Romain TOURREILLES, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 4 (Cosne-Donzy – Saint-Amand en Puisaye),
- Monsieur Cyril NIVAULT, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 5 (Tannay, Varzy)
- Monsieur Nicolas ROUZEAU, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 6 (Château-Chinon, Moux, Lormes),
- Monsieur Richard BRELLIER, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 7 (Corbigny – Chantillon-en-Bazois),
- Monsieur Jean Claude GERMAIN, Responsable de l'Entretien Routier du secteur 8 (Moulins-Engilbert – Cercy-la-Tour – Luzy),
- Monsieur Didier ZONGHERO, Responsable des ouvrages d'art de l'Unité Territoriale des Infrastructures du Val Ligérien,
- Monsieur Jean-Philippe PUECH, Responsable des ouvrages d'art de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières du Morvan,
- Madame Frédérique LIBERT, Responsable de la gestion du domaine public de l'UTIR du Val Ligérien,
- Monsieur Jean-François CAILLIAU, Responsable de l'entretien de la partie concédée du canal du Nivernais,
- Monsieur Pierre MARSONI, Chef de la section Exploitation de Nièvre Travaux et Matériels,
- Monsieur Sébastien MONIN, Chef d'atelier de Nevers et Corbigny de Nièvre Travaux et Matériels (NTM).

Article 7 : Délégation de signature est accordée à titre permanent, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de leurs services respectifs : les décisions, correspondances et documents de toute nature que ce soit à l'exception de ceux visés à l'article 2 et à l'exception complémentaire de tous les engagements supérieurs à 4 000 € HT sur marchés, et des bordereaux comptables, à :

- Monsieur Pierre CHEVRIER, Chargé d'opérations au service des Bâtiments départementaux,
- Monsieur Stéphane RAPEAU, Adjoint au Chef du Service Entretien Maintenance des Bâtiments,
- Monsieur Bruno MORIN, Chargé d'opérations au sein du service Services Extérieurs,
- Monsieur Vincent BERTHELOT, Chargé d'opération au sein du service Bâtiments Départementaux,
- Madame Morgane MARTINEZ, Chargée d'opérations au sein du service des Bâtiments départementaux.

Article 8 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le
ID : 058-225800010-20250909-D_2025_631-AR

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Dijon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le 09 SEPT 2025

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Publié le 09/09/2025,
Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre